



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
SEANCE DU 25 MAI 2020**

En exercice :
19 membres

Présent(s) : 19

Excusé(s) : 0

Pouvoir(s) : 0

Absent(s) : 0

Le vingt-cinq mai deux mil vingt, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Champdieu, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice COUCHAUD, maire.

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Patricia CHOMARAT, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Patrick MICHAUD, Sabine GAUDIO, Pierre-Marie BROSSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Stéphane NIGON, Stéphanie SEON, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO, Céline VACHERON

Le ou les membres excusé(s) :

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Le ou les membres absent(s) :

Secrétaire de séance : Madame Céline VACHERON.

Administration générale

1- Installation du conseil municipal

Avant tout propos, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur André BOUCHAND, ayant exercé les fonctions de maire de la commune de Champdieu de 1995 à 2008, décédé le 27 mars 2020.

Monsieur le Maire rappelle les élections municipales du 15 mars dernier au cours desquelles ont été élu 19 conseillers municipaux, et que suite à la crise sanitaire « COVID-19 » et les mesures de confinement appliquées dans l'ensemble du pays entre le 16 mars et le 11 mai 2020, l'installation des conseils municipaux mais aussi le second tour des élections municipales pour certaines communes ont été reporté.

A cette occasion, il fait part des mesures prises et dresse le bilan des dépenses réalisées pour assurer la sécurité sanitaire des administrés.

L'ensemble des bâtiments et équipements communaux (mairie, écoles, salles de réunion, aire de jeux, ...) ont été fermé au public dès le 16 mars. Une permanence téléphonique du secrétariat de mairie a été maintenue, et l'ensemble du personnel communal s'est réorganisé pour maintenir le service tout en respectant les règles de distanciation physique.

Deux journées de distribution de masques fournis par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont été organisées dans la salle du Ruillat pour les habitants et une distribution par boîte aux lettres a été faite pour les personnes de + de 65 ans, ainsi que des masques jetables dans toutes les boîtes aux lettres.

Pour l'acquisition de masques, gants, visières, blouses, gel hydroalcoolique, écran de protection en plexiglass, bornes distributrices de gel, le montant des dépenses s'élève à 8 224.91 € HT. Les masques sont pris en charge à hauteur de 50 % par l'Etat.

La période de confinement étant levée, l'installation du Conseil municipal peut avoir lieu en application de mesures sanitaires strictes et du respect des gestes barrières (délocalisation de la séance du conseil municipal dans la salle du Ruillat ; respect de 1 mètre entre chaque personne ; séance à huis clos ; port du masque obligatoire ; sens de circulation ; mise à disposition de gel hydroalcoolique,...)

Après avoir fait l'appel des 19 conseillers nouvellement élus, Monsieur le Maire, proclame le Conseil municipal installé.

Administration générale

2 - Election du Maire

Délibération n°2020-018-DE

En vue de l'élection du maire, la séance est présidée par Madame Chantal MEDAL, doyenne au sein du conseil municipal.

Madame Chantal MEDAL, Présidente de séance, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Madame Patricia CHOMARAT et Monsieur Alain CHEVET se portent volontaires pour exercer les fonctions d'assesseurs. Madame Céline VACHERON est nommée secrétaire de séance.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Monsieur COUCHAUD Patrice est candidat à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

– M. COUCHAUD Patrice : dix-neuf voix

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

Le Conseil Municipal,

COMPTABILISE 19 suffrages exprimés pour M. COUCHAUD Patrice,

PROCLAME Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire de la commune de CHAMPDIEU et le déclare installé,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Maire nouvellement élu prend immédiatement ses fonctions de président du conseil municipal. Il poursuit l'exécution de l'ordre du jour par la fixation du nombre d'adjoints et leur élection.

Administration générale

3 - Création des postes d'adjoints

Délibération n°2020-019-DE

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal portant à 5 adjoints maximum,

Monsieur le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints. Il informe également qu'un conseiller délégué sera désigné par arrêté du Maire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la création de 4 postes d'adjoints.

Administration générale

4 - Election des adjoints

Délibération n°2020-020-DE

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Après un appel de candidature, une liste de candidats est proposée :

- MAILLARD Jeanne, CHAZAL Yves, CHOMARAT Patricia, DUFOUR Frédéric

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Liste MAILLARD Jeanne, CHAZAL Yves, CHOMARAT Patricia, DUFOUR Frédéric, 19 voix (dix-neuf voix)

La liste de MAILLARD Jeanne, CHAZAL Yves, CHOMARAT Patricia, DUFOUR Frédéric ayant obtenu la majorité absolue,

Ont été proclamés adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- 1^{ère} adjointe au Maire : Mme MAILLARD Jeanne**
2^{ème} adjoint au Maire : M. CHAZAL Yves
3^{ème} adjointe au Maire : Mme CHOMARAT Patricia
4^{ème} adjoint au Maire : M. DUFOUR Frédéric

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Administration générale

5 – Lecture de la charte de l' élu local

Les élus procèdent à la lecture de la charte de l' élu local.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ **Convocation conseil municipal** : l'ensemble des élus est favorable à la réception des convocations par mail.
- ⇒ **Aménagement des parvis de l'église et de la cour du cloître** : Monsieur le Maire rappelle qu'un avis public d'appel à concurrence est actuellement en cours pour retenir l'entreprise qui effectuera les travaux.
- ⇒ **Déplacements doux** : la signalisation pour la liaison Champdieu-Montbrison sera matérialisée pour la rentrée de septembre.

Le prochain conseil municipal se déroulera le 8 juin 2020 à 20h00

La séance est levée à 20h45